

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

12 septembre 2019 à 19 h

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Bernard GENEVRIER, Maire, en séance ordinaire
Etaient présents

Roger GROSSIORD Jean-Pierre GROSGURIN Ian THOMPSON Adjoints
 Marie-Hélène GROSSIORD Patrick LEVRIER Franck DENIAUD – Olivier JUREDIEU
 Jeanine BLANC Pierre ZIOSI
Secrétaire de séance : Jeanine BLANC

Le compte-rendu du 31 juillet est accepté à l'unanimité

URBANISME

PD00121019B0001	SMMJ	Démolition de la maison des Forges	ACCORD
DP00121019B0003	PRANGERE Philippe	Pose d'une tonnelle climatique	ACCORD
DP00121019B0004	LEDUCQ Guillaume	Création de 2 baies fixes au sud de l'appartement aux Espaces	EN COURS
DP00121019B0005	J ESTIMMO	Réfection de la coursive et des balcons bâtiment Le Grand Crêt	EN COURS
DP00121019B0006	GRANDCLEMENT CHAFFY Daniel	création d'une fenêtre côté nord	EN COURS

PARVIS DE L'EGLISE

Comme demandé par Pierre Ziosi à la séance précédente, Mr le Maire fait le récapitulatif financier, à savoir :

1^{ère} estimation Lot 1- 54 764.50€ HT Lot 2 - 272 421.00€ HT **TOTAL 327 185.50€ HT**

Nouvelle offre Entreprise VERDET Lot 1 - 58 674.50€ HT LOT 2 - 233 559.00€ HT TOTAL 292 233.50€ HT

ATTRIBUTION

Délibération 2018-09-002 26 septembre 2018

Présents :

Roger GROSSIORD, Jean-Pierre GROSGURIN, Ian THOMPSON, adjoints
 Marie-Hélène GROSSIORD, Patrick LEVRIER, Jeanine BLANC

Excusés :

Pierre ZIOSI pouvoir à Patrick LEVRIER
 Franck DENIAUD pouvoir à Jeanine BLANC

Absent :

Olivier JUREDIEU

LOT 1	70 409.40 TTC
LOT 2	280 270.80 TTC
TOTAL	350 680.20 TTC

Subventions attribuées : DETR 75 337 € REGION Rhône-Alpes 30 000 € CAPG Fond concours 25 500 €

Eclairage public « Mise en valeur de l'église »

Projet SIEA retenu version de base : 23 000 euros (éclairage façade Sud)
 La version « éclairage façade Ouest » est ajournée.

BUDGET - Finances

A la demande de la trésorerie de Gex, en ce qui concerne les articles 2031 et 2033 Etudes et Annonces prévus pour des programmes suivis de travaux, il convient de les intégrer dans les comptes 21 et 23 en opération d'ordre budgétaire par le 041

Concernant les amortissements, les comptes 2041512 – 2041582 – 20422 sont des comptes obligatoirement amortissables quelque soit la taille de la commune.

Mr le Maire est autorisé à prendre les décisions modificatives correspondantes

ainsi que les écritures nécessaires pour l'ajustement des comptes en Fonctionnement et Investissement

Le conseil à l'unanimité prend la décision de ne pas installer la patinoire cet hiver (difficultés de fonctionnement, coût trop important)

REFUGE DE LA LOGE

Considérant que tous les travaux de rénovation du refuge ne sont pas terminés, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de passer une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public pour le refuge avec Monsieur Franck Damois, pour une durée d'un an avec un loyer majoré de 5% soit 420 euros TTC mensuel. Accord

MAISON COMMUNALE

Monsieur le Maire explique qu'un nouveau prêtre dédié aux trois communes des la vallée de la Valserine, s'est installé dans la maison communale sise 32 place Jean d'Auferville.

Il donne lecture du projet de bail à intervenir avec l'association diocésaine de Belley-Ars concernant la location de l'appartement du 1^{er} étage pour le prêtre, à partir du 1^{er} septembre 2019 ,pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 août 2022, avec un loyer de 300 euros mensuels, à la condition expresse qu'un prêtre y habite de manière permanente.

SIEA

- *Mission de collecte et de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) par le SIEA pour le compte de la commune.*

Lorsque la collectivité effectue des travaux permettant de réaliser des économies d'énergie (régulation de chauffage, changement de lampes énergivores, mise en place de chaudière à gaz, réalisation de travaux d'isolation, etc...) une valeur financière d'économie est définie selon des fiches établies par l'Etat

Le SIEA propose de se substituer aux communes pour le suivi administratif du dossier et de collecter puis reverser à la commune le produit de valorisation des CEE.

Le conseil accepte les dispositions par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte, autorise le maire à signer la convention, s'engage à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation (devis, factures..) et s'engage à tenir le SIEA informé de l'état d'avancement des opérations de travaux.

- *Opération « la Nuit est Belle »*

Le conseil prend connaissance du plan de financement soit 252 euros à la charge de la commune pour éteindre complètement ou partiellement l'éclairage public de la commune dans la nuit du 26 au 27 septembre prochain.

Le conseil ne souhaite pas participer cette année à cette opération.

IRVE

- *Convention de mandat d'encaissement des recettes liées à l'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques.*

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de la convention Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), l'État a sollicité la Communauté d'agglomération du Pays de Gex pour déployer une vingtaine de bornes de recharge pour véhicules électriques dans le Pays de Gex.

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex est bénéficiaire des subventions de la convention TEPCV et du Contrat Ambition Région (CAR). Elle coordonne la mise en œuvre des bornes au niveau du territoire.

La société SPIE CityNetworks est titulaire de l'accord-cadre relatif à la fourniture, la maintenance, la monétique et la supervision des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Lors de la conférence des maires du 7 septembre 2017, il a été décidé que la compétence « installation de recharge pour véhicules électriques » reste communale. Ainsi, le contrat de maintenance, monétique et supervision sera signé entre chaque commune et le prestataire fournisseur des bornes : la société SPIE CityNetworks.

Dans le cadre de l'exécution de la prestation monétique de l'accord-cadre, il convient de signer une convention avec la société Spie CityNetworks afin de la mandater pour procéder à l'encaissement des recettes des usagers utilisant les Installations de Recharge de Véhicule Électrique déployées par la commune. Le conseil approuve la convention de mandat d'encaissement des recettes liées à l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et autorise le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier.

- *Contrat de maintenance pour la borne de recharge des véhicules électriques, par l'entreprise Spie City Network*

Lecture du projet de contrat de maintenance portant sur l'ensemble de la maintenance des équipements électriques et de recharge pour véhicules électriques et sur leur supervision pour une durée de 12 mois reconductible 2 fois par tacite reconduction. **766.30 € TTC/an** – Accord du conseil

- *Création d'une nouvelle activité assujettie à TVA sous le régime de la franchise en base : service de recharge pour véhicules électriques*

Les collectivités territoriales bénéficient d'une franchise qui les dispense du paiement de la TVA lorsque leur chiffre d'affaires hors TVA n'excède pas 82 800 € pour les prestations applicables aux ventes de marchandises. L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques est un nouveau service proposé à la population, c'est une activité assujettie à la TVA. Les recettes qui résultent de ce service seront minimales et n'excéderont pas 500 euros par an par borne, la commune choisit donc le régime de la franchise en base de TVA.

Accord pour signature de toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre.

FONCIER

Route du du FRENET : l'étude notariale sera contactée afin de faire accélérer les paiements

SCOT PLUiH

Permanence du commissaire enquêteur les vendredi 20 septembre, lundi 7 octobre et samedi 19 octobre en mairie

REGIE DES EAUX GESSIENNES

Travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable et d'eaux usées – traversée du village : mise à disposition des comptes-rendus n°3 du 30 août et n° 4 du 5 septembre

Le raccordement des eaux cimetières devra bien être effectué sur le réseau d'eau pluviale

PONT DU ROUPHY

Le dossier des travaux de réfection a été déposé à la Région, Olivier Juredieu sera chargé du suivi des travaux

CAPG

CULTURE TOURISME - compte-rendu de la commission du 12 juin

Projet de pistes VTT sur Lélex : deux parcours de niveaux différents entre la gare d'arrivée de la Catheline et le village sont proposés – Les propriétaires seront contactés – la commune donne son accord de principe

PNRHJ

Compte-rendu du Comité de Pilotage et du comité de site ENS Valserine du 12 juin

DIVERS : Inauguration du Chalet Louis Marchand samedi 14/09/19 à 9h30 (JPG)

Réunion des « Elus-Gendarmerie » vendredi 20/09/19 10h30

Val'Zik : demande prêt matériel et véhicule pour festival à Mijoux le 14 et 15 septembre

Festival Tôt ou T'Arts

Séance levée à 21 h 30